



## MES, le nouveau dictateur européen

Par [Rudo De Ruijter](#) et [Jozeph Muntenbergh](#)

Mondialisation.ca, 14 octobre 2011

[courtfool.info](http://courtfool.info) 14 octobre 2011

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Économie](#)

Un nouveau traité européen, dont quasiment personne n'a entendu parler? Effectivement. C'est un traité qui concerne tous les pays de la zone euro. Et ce n'est pas par hasard, que dans la plupart des pays concernés aucune information ne circule sur ce traité. C'est qu'il est très dangereux pour les citoyens! Vous n'étiez pas censé de l'apprendre avant que les choses soient définitives!

Ce traité établit une nouvelle administration européenne, appelée Mécanisme Européen de Stabilité (MES). Ne le confondez pas avec ses prédécesseurs, les fonds de secours européens MESF et FSFE, dont on entend beaucoup parler dans les journaux télévisés ces jours-ci!!! La FSFE a le compteur à 440 milliards d'euros pour le moment. C'est 1320 euro par euro-citoyen.

Le MES remplacera ces deux-là et aura autorité de vider les Caisses d'État quand elle veut et aussi souvent qu'elle veut. Le MES sera sans limite! Le Conseil du MES sera composé des 17 Ministres de Finances, qui en deviendront les Gouverneurs. C'est eux qui prendront les décisions. Les parlements nationaux n'auront rien à dire sur ce MES, ni sur ses Gouverneurs, qui bénéficieront d'une immunité à l'extrême (comme d'ailleurs tous les gens qui y travailleront.)

Jusqu'à ce jour Bruxelles n'a rendu public qu'un seul exemplaire du traité. En anglais! (96,5% de la population de la zone euro parlent d'autres langues!)

TREATY ESTABLISHING THE EUROPEAN STABILITYMECHANISM (ESM)

<http://consilium.europa.eu/media/1216793/esm%20treaty%20en.pdf>

Il a été signé le 11 juillet 2011. Curieusement, aucun journal français ou international n'y a consacré un titre. Le traité deviendra définitif après ratification par les parlements nationaux. Habituellement de telles ratifications sont une simple formalité. Il est peu probable que les parlementaires aient déjà compris que le texte signifie la fin du pouvoir suprême du parlement, celui de décider du budget. Et lorsque les Caisses seront vides, nous aussi on devra se serrer la ceinture de plus en plus pour sauver l'euro et les banques.

Bruxelles veut que les Parlements de la zone euro donnent leur accord avant le 31 décembre 2011.

Si l'on agit vite, on peut encore alerter l'opinion publique et tenter d'empêcher cette ratification.

article par Rudo de Ruijter  
vidéo par Jozeph Muntenbergh

Sous-titré en français

Lien vers YouTube: <http://www.youtube.com/watch?v=rFTbIGahzhU>



*Cliquez ici, si vous voulez relire la transcription.*

L'Union Européenne et l'euro sont en crise? Qu'est-ce qu'on peut faire ? L'UE prépare une nouvelle loi fondamentale, le Traité établissant le soi disant Mécanisme Européen de Stabilité (ESM), l'Union des Dettes.

En ce moment les textes sont voués à la ratification devant les parlements de la zone euro. (Ils devront être ratifiés entre maintenant et le 31 décembre 2011.)

Art. 8 Le capital s'élève à 700 billion euros.

Je me demande, pourquoi 700 milliards? D'où vient ce montant ? Qui l'a calculé ? Sur quelle base ?

Art. 9.3 Les membres de l'ESM promettent d'honorer toute demande de capital, irrévocablement et sans condition, en moins de sept jours.

Je me demande, rien. J'ai compris. Quand le MES appelle, ça doit aller vite. En effet, sept jours, donc avec les délais usuels dans les virements on doit remplir le formulaire en moins de 4 jours. Cela est faisable. Seulement, que signifie « irrévocablement et sans condition » ? Lorsqu'il y aura un nouveau parlement, qui ne voudra plus de ces paiements, il n'aura donc plus le choix ?

Art. 10.1 Le Conseil peut décider de changer le capital et d'adapter article 8 ... en conséquence

Je me demande, comment? Ces 700 milliards ne sont qu'un début? Le MES peut exiger plus quand il veut? Sans limite ? Et nous devons payer - selon article 9 - irrévocablement et sans condition ?

Art. 27 Le MES est compétent pour entamer des procédures juridiques, mais le MES, ses propriétés, ses moyens financiers et ses actifs jouissent d'immunité juridique ...

Je me demande, le MES peut poursuivre autrui, mais ne peut pas être poursuivi lui-même ?

Art. 27.4 La propriété, les moyens financiers et les actifs du MES sont préservés contre des investigations, requisitions ou toute autre forme d'expropriation par des gouvernements, administrations ou tribunaux...

Je me demande, préservé contre des interventions de tribunaux ? On a vu ça tout à l'heure déjà. Mais de plus, nos gouvernements, nos administrations et nos lois démocratiques sont tous impuissants et sans droits contre le MES ? Ce MES est vraiment très puissant!

Art. 30.1 Les membres du Conseil, directeurs, remplaçants et membres du personnel sont préservés contre des procédures juridiques quant à leurs actions et jouissent d'immunité quant à leurs papiers et documents officiels.

Une autorité nouvelle...

- à qui nous devons payer sans limite en moins de 7 jours,
- quand ils veulent...
- l'autorité peut engager des poursuites, mais ne pas être poursuivie...
- tous les employés jouissent d'immunité...
- pas de loi qui s'applique...
- les caisses d'état en Europe en une seule main qui n'a même pas été élue ?

C'est ça, l'avenir de l'Europe? C'est ça, la nouvelle UE ?

Une Europe sans démocratie souveraine ?

Voulez-vous ça ?

Si vous n'en voulez pas, envoyez des pétitions par courriel à votre Parlement.

Pour l'Allemagne via [Abgeordnete.de](http://Abgeordnete.de)

Ce traité devient définitif lorsque les Parlements des 17 pays de la zone euro l'auront ratifié. Ces ratifications devront avoir lieu entre maintenant et le 31 décembre 2011.

C'est quoi comme aberration?

Ce fut ma première réaction quand j'ai vu cette vidéo. Une telle chose n'est pas possible. Une organisation qui peut vider les caisses des États comme ça? Nous vivons dans un pays démocratique, non? J'ai toutefois recherché les textes officiels, c'est dans le Traité Établissant le Mécanisme Européen de Stabilité (MES).

TREATY ESTABLISHING THE EUROPEAN STABILITYMECHANISM (ESM)

<http://consilium.europa.eu/media/1216793/esm%20treaty%20en.pdf>

On peut y retrouver aisément les articles qui sont mentionnés dans la vidéo (à partir de la page 19). Quant au reste du traité, je n'ai rien pu y découvrir qui limiterait ce pouvoir dictatorial en aucune façon. J'en ai encore froid dans le dos !

Mais comment est-ce possible dans le cadre des traités de l'Union Européenne? C'est que cela constitue une extension illégale des compétences de l'Union! Cherchant encore davantage, il paraît qu'il y a eu plein de décisions discrètes, prises rapidement pour rendre « possible » ce MES.

Je suis certain, que si des politiciens en France voulait créer un club, qui aurait la liberté de vider la caisse de l'État quand il veut et aussi souvent qu'il veut, ils ne réussiraient pas à

obtenir le changement de loi nécessaire, même pas en vingt ans! Mais la bureaucratie Bruxelloise arrive à adapter les traités à toute vitesse pour effectuer ce coup d'état dans 17 pays simultanément!!!

### Le sprint Bruxellois

Le 17 décembre 2010 le Conseil Européen a décidé, qu'il y avait besoin d'un mécanisme de stabilité permanent, pour reprendre les tâches du Mécanisme Européen de Stabilité Financière (MESF) et de la Facilité de Stabilité Financière Européenne.(FSFE). Ils sont plus connus sous leurs noms anglais European Financial Stabilisation Mechanism (EFSM) et le European Financial Stability Facility (EFSF). Ce sont deux organisations rapidement érigées, respectivement en mai et juin 2010, pour fournir des prêts à des pays avec trop de dettes. Cependant, pour ces organisations il manque une base légale.

Remarquez déjà que ces deux organisations étaient explicitement conçues pour des interventions financières, mais que l'amendement dans le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, pour ériger le MES, permet également l'établissement d'autres organisations sur des terrains tout autres.

Cet amendement arrive le 25 mars 2011. Pour éviter de devoir organiser des référendum en Europe une fois de plus, ils utilisent l'article 48.6 du Traité de l'Union Européenne, qui permet au Conseil Européen de décider des modifications dans les articles du traité, à condition qu'elles n'entraînent pas une extension des compétences de l'Union. (Ces décisions doivent néanmoins être ratifiées par les Parlements nationaux, mais cela n'est généralement qu'une formalité.) L'amendement consistait en une addition d'apparence innocente à un paragraphe de l'article 136. En bref, cette addition stipule que « les pays de l'UE utilisant l'euro sont autorisés à établir un mécanisme de stabilité pour sauvegarder la stabilité de la zone-euro dans son ensemble. » Ici, il ne s'agit donc plus explicitement de stabilité financière. Également l'oppression de bagarres, la surveillance de citoyens réveillés, ou le combat contre tout autre élément déstabilisateur dans la zone-euro, pourra, via cet amendement, être déferé à de nouvelles organisations sous drapeau européen.

Autrement dit, cet amendement constitue à coup sûr une extension des compétences de l'UE. Il est donc contraire à l'article 48.6 du Traité de l'Union Européenne. Néanmoins, pas un Ministre, pas un Parlement national n'a tiqué sur cela et à Bruxelles ils continuaient gaiement et promptement à monter le traité du MES.

Le 20 juin 2011 les Parlements nationaux autorisaient, que les tâches du traité du MES seraient effectuées par l'UE et la Banque Centrale Européenne.

Le 11 juillet 2011 le traité était signé. Bien que la signature ait été annoncée plus tard ce jour-là, à l'ouverture d'une conférence de presse où assistaient des dizaines de journalistes, le lendemain on n'a pu trouver aucun titre sur la signature de ce nouveau traité européen, ni dans les journaux Français, ni dans les journaux étrangers. Peut-être ça venait du fait que Juncker l'avait annoncé en français... avant de poursuivre la conférence de presse en anglais?

En ce moment le traité est en attente de ratification par les Parlements nationaux. Cette ratification est attendue entre maintenant et le 31 décembre 2011.

Le traité n'est pas encore en force, que déjà il est question de la nécessité d'augmenter le

capital de 700 milliards (= 2.100 euros par citoyen de l'euro-zone) à 1500 ou 2000 milliards, donc deux à trois fois autant.

D'après le texte du traité, celui-ci devait entrer en force en juin 2013. Maintenant ils veulent le faire en 2012.

Logiquement ils demanderont aux Parlements qu'ils se pressent de ratifier le traité. En Allemagne le sujet est débattu ces jours-ci, déjà. Apparemment il fallait se presser: de plus en plus d'Allemands se réveillent!

Si nous voulons utiliser le dernier cheveux démocratique pour empêcher cette dictature, nous devons, à toute vitesse, réveiller le plus de citoyens possible et envoyer le plus de courriels et lettres de protestation possible aux parlementaires, politiciens et partis politiques. (Voir liste d'adresses en bas de la page.) Attendre de voir si d'autres gens y parviennent est catastrophique dans l'état actuel des choses.

Si vous disposez de contacts à l'étranger, envoyez-leur des informations également. Dans la plupart des pays-euro rien ou presque rien n'est encore connu à ce sujet.

Dès qu'un dictateur s'assoit sur son trône, on ne l'évince pas avant 30 ans. On ne veut pas faire ça à nos enfants, sn'est-ce pas?

Photos pour la postérité

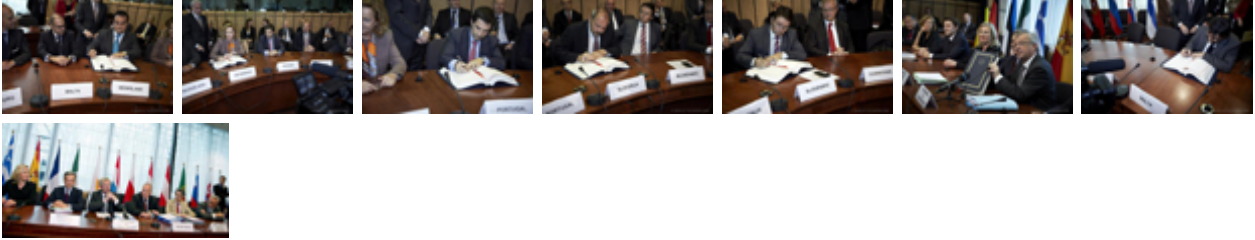
Série de photos des personnes à qui on demandera un jour pourquoi ils ont mis fin aux démocraties souveraines en Europe...



Lien vers la session de 30 photos:

<http://consilium.europa.eu/council/photographic-library.aspx?command=PIC&pic=1&bid=170&lang=en&rubrique=3736&dateEvent=11/07/2011&id=&picid={60bec2d5-00c7-43eb-8822-7970df493f13}>





(Note: Les photos ne sont pas pour usage commercial.)

Le 27 septembre 2011

Suite :



[MES, un coup d'état dans 17 pays](#)

- par Rudo de Ruijter - 2011-10-14

Rudo de Ruijter

Chercheur indépendant

Pays-Bas

La source originale de cet article est [courtfool.info](http://courtfool.info)

Copyright © [Rudo De Ruijter](#) et [Jozeph Muntenbergh](#), [courtfool.info](http://courtfool.info), 2011

Articles Par : [Rudo De Ruijter](#)  
et [Jozeph Muntenbergh](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)